



« Ecole du futur » de Macron à Marseille : Abandon de l'expérimentation et de sa généralisation !

En visite à Marseille le 2 juin, le président Macron, flanqué du nouveau ministre l'Education Ndiaye, a confirmé sa volonté de « généraliser l'expérimentation » de son « école du futur » lancée dans 59 écoles de Marseille.

Pour le président et le ministre, chaque école de Marseille et d'ailleurs devrait donc établir un projet avec les élus, les parents, les associations locales en échange d'éventuels financements ; chaque directeur-manager devrait choisir les enseignants les plus motivés pour mettre en œuvre ledit projet.

Cette annonce s'inscrit dans la logique des mesures mises en place par l'ancien ministre Blanquer comme :

- la loi Rilhac qui confère une autorité fonctionnelle et une délégation de compétences aux directeurs et les soumet aux décisions du conseil d'école ;
- les évaluations d'école qui visent à contraindre les personnels à rédiger un projet d'école en fonction des rapports établis par des évaluateurs qui seraient des parents, des élus, des personnalités extérieures à l'école ;
- la part modulable de l'indemnité REP+ qui accorde, selon le bon vouloir des autorités locales et sans critères objectifs, une indemnité différente pour les écoles notamment en fonction des projets engagés.

L'expérimentation Macron-Ndiaye, c'est la territorialisation, la privatisation des écoles et leur mise en concurrence. C'est une attaque d'une ampleur inédite contre le statut et l'égalité de traitement des personnels et le droit à la même instruction pour les élèves dans tout le pays. C'est le contraire de l'Ecole publique, laïque et républicaine.

Le président Macron le confirme d'ailleurs : *« Partout sur le territoire on veut définir en quelque sorte des grands objectifs, mettre des moyens mais donner la possibilité à nos enseignantes, nos enseignants et l'ensemble des parties prenantes qui font l'éducation, aussi les chefs d'établissement, les parents d'élèves, les associations périscolaires avec les élus de permettre à notre école de continuer d'avancer et tenir ses promesses »*

Pour le SNUDI-FO, pour permettre *« à notre école de continuer d'avancer et tenir ses promesses »*, il est au contraire urgent de mettre un terme à ces mesures destructrices et de répondre aux revendications des personnels !

Il est donc urgent :

- d'abandonner l'expérimentation Macron à Marseille, la loi Rilhac et les évaluations d'école !
- de respecter le statut des personnels !
- de créer les postes à hauteur des besoins et d'organiser immédiatement des concours de recrutement de professeurs des écoles à Bac+3 pour que chaque classe ait un enseignant fonctionnaire d'Etat dès la rentrée !
- d'augmenter la valeur du point d'indice de manière à rattraper les 22,86% de pouvoir d'achat perdus depuis 2000 !

Le SNUDI-FO se félicite que, malgré l'interdiction du rassemblement prononcée honteusement par la préfecture des Bouches-du-Rhône, Macron et Ndiaye aient été accueillis à Marseille le 2 juin par des manifestants rassemblés à l'appel de plusieurs organisations syndicales, dont la FNEC FP-FO 13, pour exiger le retrait de cette expérimentation.

Le SNUDI-FO fait sienne la résolution adoptée par les 3000 délégués présents au Congrès confédéral de la CGT-FO à Rouen : *« le Congrès revendique l'abandon de l'expérimentation Macron, à Marseille comme ailleurs ! »*

Les personnels pourront compter sur Force Ouvrière pour aider à la mobilisation afin de mettre en échec ces projets néfastes et ce basculement vers la privatisation de l'Ecole !

Le SNUDI-FO œuvrera sans relâche à l'unité syndicale en ce sens.

Montreuil, le 8 juin 2022